

CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ

SÉANCE du 22 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le 20 mars s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de : Monsieur Daniel PIEDNOIR, maire

Étaient présents : MM BOÉTTI Martine, BOUTIN Olivier, HESTEAU-RIBAUT Élodie, LEBOCEY Emilie, LEGER David, LEMARIÉ Christophe, MAZURE Romain et THOMAS Yannick.

Était absente excusée : LEBRUN Bettina

Était absent : M POTIN Jean-François

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire Monsieur THOMAS Yannick.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	09
	Votants :	09

ORDRE DU JOUR

Convention d'adhésion au logiciel iparapheur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune utilise le format d'échange électronique PESV2 (Protocol d'Echange Standard dans sa version 2) pour le transfert des flux comptables.

Afin de finaliser la dématérialisation totale des échanges comptables, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la mise en place du parapheur électronique « logiciel iparapheur » proposé par le Centre de Gestion 53.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG53, la base de facturation est de 21.50 €/an, convention signée pour une période de 3 années.

Forfait communal année scolaire 2017/2018

Contrat association avec l'école privée mixte « Sainte Jeanne d'Arc » d'ORIGNÉ

La convention de forfait communal avec l'école privée Sainte Jeanne d'Arc » d'ORIGNÉ et la mairie définit les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles de l'école par la commune d'ORIGNÉ.

L'OGEC sollicite une participation financière de la commune pour les élèves scolarisés en maternelle et en primaire inscrit à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Les dépenses prises en compte pour calculer cette participation comprennent les salaires de l'ATSEM, l'achat des fournitures et des livres scolaires, le matériel pédagogique, les frais de téléphone et du photocopieur. Les dépenses prises en charge directement par la commune sont, les frais d'électricité, de consommation d'eau, d'entretien du chauffage et l'achat des produits d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Fixe le montant du forfait communal par élève de maternelle à 871,00€ pour l'année scolaire 2018/2019 soit pour 16 élèves 13 936.00 €.

Fixe le montant du forfait communal par élève de primaire à 290,00€ pour l'année scolaire 2018/2019 soit pour 40 élèves 11 600.00 €.

Soit 25 536.00 € le montant total du forfait communal.

La participation de la commune s'effectuera en 3 versements (8 512.00 €) soit le 15 avril, le 15 juillet et le 15 octobre.

Approbation des Comptes administratifs, des comptes de Gestion 2018 COMMUNE :

Délibération portant sur l'approbation du Compte de Gestion de l'année 2018 pour le budget de la commune d'ORIGNÉ.

Après s'être fait présenter le budget 2018 et toutes les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

DÉCLARE que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération portant sur l'approbation du Compte Administratif 2018 de la commune d'ORIGNÉ.

Monsieur Daniel PIEDNOIR, Maire, a assisté aux débats mais s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2018, dressé par la première adjointe pour la comptabilité de la commune ;

APPROUVE à l'unanimité des membres présents, le compte administratif, lequel se résume ainsi :

Fonctionnement	
Recettes 2018	307 514,72 €
Dépenses 2018	228 304,63 €
Résultat exercice 2018 excédent	79 210,09 €
Résultats antérieurs reportés excédent (002)	67 382,05 €
Résultats de clôture 2018	146 592,14 €
Investissement	
Recettes 2018	221 117,19 €
Dépenses 2018	166 049,25 €
Solde exécution	55 067,94 €
Résultats antérieurs reportés Déficit (001) (-) invest. dep.	- 142 795,77 €
Résultats de clôture 2018	- 87 727,83 €
Excédent Global de clôture	+ 58 864,31 €

Affectation des résultats de l'année 2018 sur le Budget commune 2019.

Les Membres du Conseil Municipal d'ORIGNÉ, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats sont conformes au compte de gestion et après délibération :

DECIDENT à l'unanimité des membres présents d'affecter au budget 2019 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Affectation de l'**excédent de fonctionnement de 146 592.14 €**

A la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement » la somme de 146 592.14 €

- Affectation du **Déficit d'investissement de 87 727.83 €**

A la ligne budgétaire 001 « excédent négatif reporté » la somme de 87 727.83 €

Approbation des Comptes administratifs, des comptes de Gestion 2018 LOTISSEMENT DES NOISETIERS :

Délibération portant sur l'approbation du Compte de Gestion de l'année 2018 pour le budget Lotissement des Noisetiers.

Après s'être fait présenter le budget 2018 et toutes les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

DÉCLARE que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération portant sur l'approbation du Compte Administratif 2018 de la commune d'ORIGNÉ.

Monsieur Daniel PIEDNOIR, Maire, a assisté aux débats mais s'est retiré au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2018, dressé par la première adjointe pour la comptabilité de la commune ;

APPROUVE à l'unanimité des membres présents, le compte administratif, lequel se résume ainsi :

Fonctionnement	
Recettes 2018	18 527.39 €
Dépenses 2018	18 527.393 €
Résultats de clôture 2018	0.00 €
Investissement	
Recettes 2018	3 447.21 €
Dépenses 2018	17 240.39 €
Résultats de clôture 2018	- 13 793.18 €
Résultat 2018	- 13 793.18 €

Affectation des résultats de l'année 2018 sur le Budget Lotissement des Noisetiers 2019.

Les Membres du Conseil Municipal d'ORIGNÉ, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats sont conformes au compte de gestion et après délibération :

DECIDENT à l'unanimité des membres présents d'affecter au budget 2019 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Affectation du **Déficit d'investissement de – 13 797.18 €**

A la ligne budgétaire 001 « excédent négatif reporté » la somme de 13 793.18 €

Vote des taux des taxes directes locales pour 2019

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux des taxes,

Les taux de l'année 2019 seront identiques aux taux de l'année 2018,

- Taxes d'habitation (TH)	13,10%
- Taxe Foncière (bâti)	21,03%
- Taxe Foncière (non bâti)	31,66%

Le total du produit fiscal résultant des taux est de 92 474.00 € et le montant des allocations compensatrices de 7 048.00 €.

Monsieur le maire est chargé de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Date à retenir

Prochain conseil municipal : vendredi 5 avril 2019 à 20h30.

Séance levée à 01h00

Le secrétaire de séance
Monsieur THOMAS Yannick

Le Maire
Monsieur PIEDNOIR Daniel